

**ÉTAT – DIRECTION GÉNÉRALE DES TERRITOIRES ET DE LA
MER (DGTM) DE GUYANE**

**Service de l'État en Guyane
CS 57008 – 97307 CAYENNE Cedex
Tél : 0594 39 80 00**

**Mail : dgtm-guyane@guyane.gouv.fr
Adresse Internet (URL) : <http://www.marches-publics.gouv.fr>**

SERVICE INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS/PARC ROUTIER

Maîtrise d'Ouvrage

**DIRECTION GÉNÉRALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
(DGTM) DE GUYANE**

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

**PRESTATION DE TRANSPORT DE
MATÉRIAUX ROUTIERS POUR LES BESOINS
DES TRAVAUX EN RÉGIE DE LA DGTM DE
GUYANE**

Référence : Parc26-TMR

**Décembre
2025**

**1 – Acte d'engagement
(AE)**

[illegible]

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

<i>Acheteur</i>
Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM) de Guyane

<i>Objet du marché</i>
Prestations de transports de matériaux routiers (2026/2030) pour la DGTM de Guyane

Marché sur appel d'offres ouvert, passé en application des articles L.2124-1 et L.2124-2 et R.2124-1, R.2124-2 du CCP et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande tel que défini aux articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du CCP.

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur le .
(à renseigner par le candidat : date de remise de l'offre ou de l'offre finale en cas de remises d'offres successives).

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

/

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

<i>Représentant de l'Acheteur (RA)</i>

Monsieur le Directeur Général des Territoires et de la Mer de Guyane
--

<i>Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-60 et R. 2391-28 du code de la commande publique.</i>
--

Monsieur le Directeur Général des Territoires et de la Mer Service de l'État en Guyane CS 57008 – 97307 CAYENNE Cedex Tél : 05 94 39 80 00 Télécopieur : 05 94 39 81 43
--

<i>Ordonnateur</i>

Monsieur le Directeur Général des Territoires et de la Mer de Guyane
--

<i>Comptable public assignataire</i>

Monsieur le Directeur régional des finances publiques de Guyane

Dans tout ce document, le code de la commande publique est désigné par l'abréviation CCP.

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)☐ **Je soussigné,**

Nom et prénom :															
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :															
Domicilié à :															
Tel. :						Fax :									
Courriel :															
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)															
Au capital de :															
Ayant son siège à :															
Tel. :						Fax :									
Courriel :															
N° d'identité d'établissement (SIRET) :															
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :															

☐ **Nous soussignés,**

Cotraitant 1															
Nom et prénom :															
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :															
Domicilié à :															
Tel. :						Fax :									
Courriel :															
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)															
Au capital de :															
Ayant son siège à :															
Tel. :						Fax :									
Courriel :															
N° d'identité d'établissement (SIRET) :															
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :															

Cotraitant 2	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :	

Cotraitant 3	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :	

après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP) N° **Parc26- TMR** du 15 décembre 2025 et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit les documents et renseignements visés aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du CCP ;

☐ **m'engage** sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-8.1, 1-8.2 et éventuellement au 1-8.3 du CCATP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations **du lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-8.1, 1-8.2 et éventuellement au 1-8.3 du CCATP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations **du lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-8.1, 1-8.2 et éventuellement au 1-8.3 du CCATP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations **du lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies et selon la répartition des prestations précisée en annexe au présent acte d'engagement.

Le mandataire du groupement conjoint **est solidaire** de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, pour l'exécution du marché.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 2. PRESTATIONS ET PRIX

2-1. Détermination des prix

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques à la date de remise de l'offre fixée en page 1 du présent acte d'engagement. Ce mois est réputé correspondre à celui de la date à laquelle le candidat a fixé son prix remis dans son offre finale.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3-3 du CCATP.

Le besoin homogène de services n'est pas alloti.

Les minima et maxima, pour l'ensemble des titulaires de contrat et pour chaque période de l'accord-cadre à bons de commande sont :

Minimum HT	Minimum TTC	Maximum HT	Maximum TTC
0 €	0 €	650 000,00 €	650 000 € ¶

Le montant maximum non utilisé pourra être reporté d'une année sur l'autre, sans dépassement du montant maximum sur la durée prévisible de l'accord-cadre.

Les prestations seront rémunérées par application, aux quantités réalisées, des prix du bordereau des prix unitaires du présent marché.

Pour les prix absents de cette liste, il sera fait application des prix du tarif de référence constitué par les prix publics du transporteur affectés :

☐ d'une remise de ① % ,

☐ d'une majoration de ① % ,

☐ des remises et/ou majorations détaillés en annexe

① pourcentage en chiffres , pourcentage en lettres

☐ **Groupement conjoint**

Le détail des prestations exécutées par chacun des membres du **groupement conjoint** est joint en annexe au présent acte d'engagement.

2-2. Montant sous-traité

Les demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance seront effectuées à l'occasion de chaque commande.

ARTICLE 3. DUREE DU MARCHÉ ET DÉLAIS DE RÉALISATION

3-1. Durée de validité du marché

L'acte portant début d'exécution du marché est la notification du marché.

La durée de validité du marché est de 12 mois à compter de sa notification.

Les commandes pourront être adressées dès notification du marché jusqu'à l'expiration de cette durée.

La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 4 ans.

3.2 – Reconductions

Le marché est reconductible selon la périodicité suivante :

Période	Durée
Période ferme	12 mois
Reconduction n° 1	12 mois
Reconduction n° 2	12 mois
Reconduction n° 3	12 mois

L'Acheteur se réserve la possibilité de prendre, par écrit, la décision de ne pas reconduire ou de suspendre le marché, à chaque date anniversaire du marché. Cette décision sera notifiée au(x) titulaire(s) par lettre recommandée avec accusé de réception au moins (3) trois mois avant la date anniversaire du marché. La dénonciation n'ouvre droit à aucune indemnité pour le titulaire.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

3-3. Délai de préparation

Le délai maximum de la période de préparation est de 15 jours, à compter de la date de la notification du marché. Il n'est pas compris dans le délai d'exécution des bons de commandes.

Ce délai est valable une seule fois pendant toute la durée du marché, reconductions éventuelles comprises.

3-4. Délai d'exécution des bons de commande

Le délai d'exécution de bons de commande commence à l'issu de la période de préparation.

Le délai d'exécution afférent à chaque commande, ainsi que son point de départ, seront précisés dans le bon de commande.

A la fin de la dernière période de reconduction, la durée pendant laquelle peuvent s'exécuter les bons de commande ne peut excéder la durée de validité du marché majorée de 15 jours.

ARTICLE 4. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3-2 du CCATP.

 Prestataire unique

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :																								
à :																								
au nom de :																								
sous le numéro :													clé RIB :											
code banque :					code guichet :																			
IBAN																								
BIC (par SWIFT)																								

Toutefois, l'acheteur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

 Groupeement solidaire

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :																														
à :																														
au nom de :																														
sous le numéro :												clé RIB :																		
code banque :							code guichet :																							
IBAN																														
BIC (par SWIFT)																														

☐ Les soussignés prestataires groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des prestataires groupés solidaires.

Toutefois, l'acheteur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

☐ **Groupement conjoint**

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

Cotraitant 1	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 2	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 3	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Toutefois, l'acheteur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

☐ **Prestataire unique**

Le prestataire désigné ci-devant :

☐ **refuse** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCATP.

☐ **ne refuse pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCATP.

☐ **Groupement solidaire**

Les prestataires désignés ci-devant :

☐ **refusent** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCATP.

☐ **ne refusent pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCATP.

☐ **Groupement conjoint**

N° du cotraitant	Avance prévue à l'article 5-2 du CCATP	
1	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir
2	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir
3	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir

ARTICLE 5. INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS EN DIFFICULTES

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et notamment l'article N°11 relatifs à l'action obligatoire d'insertion,

☐ **m'engage** sans réserve à :

- réserver, dans l'exécution du **lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement, un nombre d'heures de travail au moins égal à celui indiqué à l'article 11-1 du cahier des clauses administratives particulières à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
- prendre l'attache du facilitateur de la clause sociale désigné à l'article 11-5 du CCAP, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales. Un plan d'action pourra être élaboré à cet effet avec l'accompagnement du facilitateur.
- fournir dans un délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l'appréciation de la réalisation de l'action d'insertion.

☐ **nous engageons** à, en tant que **cotraitants groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement à :

- réserver, dans l'exécution du **lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement, un nombre d'heures de travail au moins égal à celui indiqué à l'article 11-1 du cahier des clauses administratives particulières à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
- prendre l'attache du facilitateur de la clause sociale désigné à l'article 11-5 du CCAP, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales. Un plan d'action pourra être élaboré à cet effet avec l'accompagnement du facilitateur.
- fournir dans un délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l'appréciation de la réalisation de l'action d'insertion.

☐ **nous engageons** à, en tant que **cotraitants groupés conjoints**, représentés par :

mandataire du groupement à :

- réserver, dans l'exécution du **lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement, un nombre d'heures de travail au moins égal à celui indiqué à l'article 11-1 du cahier des clauses administratives particulières à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
- prendre l'attache du facilitateur de la clause sociale désigné à l'article 11-5 du CCAP, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales. Un plan d'action pourra être élaboré à cet effet avec l'accompagnement du facilitateur.
- fournir dans un délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l'appréciation de la réalisation de l'action d'insertion.

Fait en un seul original

à : le :

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s) :

Visas

À Cayenne le :

Avis de l'autorité chargée du contrôle financier déconcentré :

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le Représentant de l'acheteur

À : le :

Date d'effet du marché

Reçu notification du marché le :

Le prestataire / mandataire du groupement :

Reçu le _____ l'accusé de réception de la notification du marché
du **prestataire / mandataire du groupement** destinataire.

Pour le Représentant de l'acheteur,

à : le :

☐ ANNEXE N° ____ A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE GROUPEMENT CONJOINT

Détail des prestations exécutées par chacun des cotraitants

Nom du mandataire cotraitant 1		Prestations du mandataire - Poste(s) technique(s)
Autres cotraitants		Prestations des autres cotraitants - Poste(s) technique(s)
N°2		
N°3		
N°4		
N°5		